

Divers

Monoxyde de carbone - un tueur silencieux

Avec l'hiver, les chauffe-eau, chaudières, poêles à bois ou au charbon tournent à plein régime. Cependant, mal réglés, ceux-ci peuvent provoquer l'émission d'un gaz incolore, inodore et invisible : le monoxyde de carbone (CO).

En Belgique, on dénombre pas moins d'un millier d'accidents par an dont 10% environ sont mortels. Ces accidents surviennent principalement dans des endroits confinés comme les salles de bains mais aussi dans n'importe quelle pièce de la maison comportant un chauffage individuel susceptible d'émettre ce gaz.

Premiers symptômes

Les premiers signes surviennent après quelques minutes d'exposition. La personne soumise à ce gaz éprouve des maux de tête, du mal à respirer, des vertiges, des nausées ou des vomissements. Suivant le degré de l'intoxication, ces manifestations peuvent aller jusqu'à la perte de connaissance, au coma voire même, mais c'est plus rare, au décès. Il suffit pour en arriver à un tel drame que la quantité d'air totale de la pièce contienne 0,2% de CO.

Agir vite !

Les mesures à prendre, si l'on constate de tels signes, sont d'aérer puis de quitter la pièce. Il est indispensable d'appeler son médecin traitant, voire le service des urgences. Si l'on trouve quelqu'un sans connaissance, dans une pièce comportant un des types de chauffage mentionnés plus haut, il conviendra d'aérer rapidement la pièce, de sortir la personne et de quitter cet environnement nocif avant d'être intoxiqué soi-même. Dans tous les cas, il faudra appeler un médecin en urgence.

Dans l'ambulance, les soignants donneront de l'oxygène et, à l'hôpital, les personnes atteintes passeront par le caisson hyperbare où de l'oxygène est administré à haute pression afin que le sang puisse se débarrasser du CO.

En savoir plus sur <http://www.e-sante.be/monoxyde-carbone-tueur-silencieux/actualite/1133#DLyQsLIOOySFTzJo.99>